



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion le 25 mars 2025

### ***Budget du Québec 2025-2026 : les associations professionnelles des artistes se disent soulagées par les mesures minimales en culture annoncées par le gouvernement***

Suivant le dévoilement du budget 2025-2026 du Québec, cinq associations représentant près de 20 000 artistes — l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), la Guilde canadienne des réalisateurs - Conseil du Québec (GCR Québec), la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), la Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma (SARTEC), et l'Union des artistes (UDA) — s'unissent pour réagir aux mesures annoncées.

Nous saluons la mesure phare de ce budget pour le secteur de la culture, soit la bonification prévue au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ). Les demandes du Front commun pour les arts ont été entendues, le gouvernement réitère son soutien au CALQ en rehaussant et en bonifiant son financement afin de soutenir les artistes et les organismes qui font rayonner la culture d'ici. Pour ce faire, il prévoit 317,9 M\$ sur cinq ans, ce qui permettra d'augmenter le financement des programmes du CALQ à 200 M\$ par année de 2025-2026 à 2027-2028. Nous réitérons que le financement du CALQ demeure important notamment dans son rôle de soutien à la création.

Pour ce qui est du financement prévu à la SODEC, nous considérons que le présent budget permet de sauver les meubles. En effet, le gouvernement prévoit 164,2 M\$ sur cinq ans sécurisant 30 M\$ par année comme budget de base. Nous demeurons toutefois impatients de connaître les recommandations à venir du Groupe de travail pour l'avenir de l'audiovisuel, qui, espérons-le, proposera des mesures structurantes à mettre en place pour l'avenir de l'audiovisuel le plus rapidement possible.

Nos associations réitèrent, par cette occasion, l'importance de la mise en place de conditions d'admissibilité pour l'octroi de subventions aux producteurs par la SODEC. Il est primordial que les producteurs qui reçoivent de l'argent public aient signé des contrats qui garantissent des conditions de travail aux artistes ainsi qu'une protection légale. Elles assurent également un filet social comme l'accès à un régime d'assurance collective et/ou d'épargnes pour la retraite.

Il est essentiel que l'État donne l'exemple en veillant à ce que les fonds publics soutiennent exclusivement des entreprises respectueuses des normes établies dans le secteur culturel. Cela signifie également que les producteurs doivent honorer les contrats qu'ils concluent sur les productions et qu'ils se conforment à la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène*, notamment en établissant des milieux de travail sains, exempts de violence et de harcèlement.

### **Citations**

« On constate la fin du *Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel* qui était prévu de 2022 à 2025 et qui n'est pas renouvelé. Il y aura donc une légère baisse des budgets de la SODEC. Mais quand on tient compte du contexte budgétaire du Québec et, plus largement, des bouleversements qui s'annoncent avec la guerre tarifaire, on peut encore respirer. Mais il faudra se questionner rapidement sur le mode de financement de notre culture si on veut être capable d'assurer notre souveraineté culturelle », affirme **Gabriel Pelletier, président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec**.



ASSOCIATION DES  
RÉALISATEURS  
ET RÉALISATRICES  
DU QUÉBEC



« Nous soulignons l'appui du gouvernement aux festivals et aux événements touristiques, qui soutient financièrement plus de 300 événements par année. Nous réitérons que les droits des musiciens et musiciennes doivent être protégés en mettant en place des mesures qui obligent les entreprises culturelles à respecter les ententes collectives, à assurer des conditions de travail décentes et à garantir l'accès au filet social pour les artistes. Il est également essentiel de mettre en place des moyens d'assurer la promotion de la musique vivante et d'assurer la découvrabilité de nos artistes », souligne **Vincent Seguin, président de la Guilde des musiciens et des musiciennes du Québec.**

« Les investissements au CALQ permettront au milieu des arts vivants de se sortir la tête de l'eau et de pouvoir envisager l'avenir. Les grandes mobilisations du secteur culturel ont porté fruit, le ministre a entendu les revendications et nous sommes reconnaissants. Par ailleurs, les défis actuels du secteur culturel nécessitent une approche collective. Il ne s'agit pas seulement de réformer les processus financiers, mais de repenser la façon dont l'industrie fonctionne dans son ensemble, en prenant compte de toutes les réalités actuelles incluant celles des artistes. Les géants de la diffusion en continu ont bouleversé la manière de produire, de diffuser et de consommer la télévision, le cinéma et la musique. La compétitivité de notre production locale est prioritaire, mais elle ne peut se faire au détriment des conditions de travail des artistes », conclut **Tania Kontoyanni, présidente de l'Union des artistes.**

« Nous souhaiterions que la prochaine révision de la Loi sur le statut de l'artiste introduise un mécanisme forçant la création d'associations de producteurs pour chaque secteur. Cela contribuerait à renforcer la transparence et le suivi de ces pratiques dans l'industrie. Également, nous réitérons que les nouvelles technologies imposent que l'on protège efficacement les droits et le travail des créatrices et créateurs. Aucune nouvelle exception ne devrait voir le jour pour permettre aux opérateurs de l'intelligence artificielle de contourner les droits d'auteur existants et d'éviter une juste rémunération des artistes », précise **Chantal Cadieux, présidente de la Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma.**

« Nous tenons à souligner le soutien constant du gouvernement à l'égard du milieu de l'audiovisuel. Cet engagement est essentiel au maintien des emplois et des conditions socio-économiques des créateur.trices, des artistes, artisan.es et technicien.nes. Les futures recommandations du Groupe de travail pour l'avenir de l'audiovisuel seront au cœur de nos préoccupations dans les prochains mois pour la pérennité des emplois de nos membres. Il nous fera plaisir de continuer de participer aux discussions avec les autres organisations et partenaires de l'industrie », ajoute **Michèle Laliberté, présidente de la Guilde canadienne des réalisateurs – Conseil du Québec.**

– 30 –

## À propos

### Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ)

L'ARRQ est une association professionnelle reconnue regroupant plus de 900 membres de partout au Québec. Ces derniers œuvrent notamment dans les domaines du cinéma, de la télévision, du web et de l'animation. Comme association, elle défend les intérêts et les droits professionnels, économiques, culturels, sociaux, moraux de tous les réalisateurs et réalisatrices du Québec. Parmi les actions vouées à la défense des droits des réalisateurs et au respect de leurs conditions de création, l'association négocie des ententes collectives, rédige et participe à l'élaboration de mémoires tout en collaborant à de nombreuses études.



ASSOCIATION DES  
RÉALISATEURS  
ET RÉALISATRICES  
DU QUÉBEC



### **Guilde canadienne des réalisateurs - Conseil du Québec (GCR Québec)**

La GCR Québec est un syndicat professionnel reconnu qui compte près de 900 membres œuvrant dans tous les secteurs, autant sur les productions québécoises de langue française et anglaise, américaines et annonces publicitaires. Ces membres proviennent de plusieurs départements et occupent des fonctions couvrant tous les domaines allant de la réalisation, de la production, de la direction des lieux de tournage à la conception artistique. Au niveau national, la Guilde est présente d'est en ouest, représentant près de 7500 membres.

### **Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)**

La GMMQ est un syndicat professionnel reconnu qui compte 3200 membres et a pour mission de faire reconnaître la valeur de la musique ainsi que la contribution indispensable des musiciens professionnels à la société en représentant et en défendant leurs intérêts artistiques, sociaux et économiques. Elle négocie des ententes collectives et met à la disposition de ses membres un contrat type d'engagement. La GMMQ établit les conditions minimales de travail des musiciens et agit collectivement au nom de ses membres lorsqu'elle estime que leur intérêt est touché. Elle exerce aussi des activités de lobbying visant à promouvoir la musique et les musiciens auprès des instances gouvernementales et des communautés locales, nationales et internationales.

### **Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma (SARTEC)**

La SARTEC a pour mission de défendre les droits et intérêts économiques, artistiques et professionnels des auteur.e.trice.s de langue française au Québec et au Canada, et de promouvoir leur profession et leur rôle fondamental dans l'industrie culturelle et la société. Elle est reconnue comme l'association représentant les auteur.e.s et autrices de langue française dans le secteur du film par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) depuis octobre 1989. La SARTEC est accréditée par le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs comme agent négociateur exclusif des auteur.e.s et autrices de langue française œuvrant à la radio, à la télévision, au cinéma et dans l'audiovisuel.

### **Union des artistes (UDA)**

L'UDA est un syndicat professionnel représentant près de 13 000 artistes regroupés au sein de quatre groupes de fonctions artistiques, soit les acteurs-actrices, les chanteurs-chanteuses, les animateurs-animatrices et les danseurs-danseuses, qui exercent leur métier dans une multitude de disciplines. Sa mission est de défendre les intérêts sociaux, économiques et moraux de ses membres, qui sont pour la plupart des travailleurs autonomes. Au cœur de ses activités se trouvent la négociation de conditions minimales de travail, la rémunération des artistes et le respect des ententes collectives.

### **Pour tout renseignement**

#### **Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec (ARRQ)**

Véroushka Eugène

Conseillère en communications et aux événements

[communications@arrq.quebec](mailto:communications@arrq.quebec)

438 526-4182

#### **Guilde canadienne des réalisateurs – Conseil du Québec (GCR Québec)**

Michelle Arvais

Chargée de communications



[marvisais@dgc.ca](mailto:marvisais@dgc.ca)

514 844-4084, poste 106

**Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)**

Floriane Barny

Directrice des communications

[communications@gmmq.com](mailto:communications@gmmq.com)

514 842-2866, poste 229

**Société des auteur.e.trice.s de radio, télévision et cinéma (SARTEC)**

Isabelle Desmarais

Conseillère aux communications

[idesmarais@sartec.qc.ca](mailto:idesmarais@sartec.qc.ca)

514 526-9196, poste 204

**Union des artistes (UDA)**

Mérodie Roy

Stratège aux communications et service aux membres

[mroy@uda.ca](mailto:mroy@uda.ca)

514 887-9356